



MARIE LATOUR-GROZANNES
CHIROPRACTEUR

Note d'information sur la chiropraxie

Consentement éclairé

Il est important pour vous de considérer les bienfaits, risques et alternatives aux choix de traitements proposés par votre chiropracteur, de connaître la procédure des traitements proposés et que vous soyez bien informé avant de débiter le traitement.

Les traitements et protocoles des soins chiropratiques comportent un certain nombre de techniques manuelles appelées ajustements articulaires et vertébraux. La loi du 4 mars 2002 fait obligation aux professionnels de santé d'obtenir le consentement éclairé de chaque patient avant tout acte technique après lui avoir donné une information Intelligible, Exacte et Exhaustive.

Qu'est-ce que la chiropraxie ?

La chiropraxie est une **thérapie manuelle** de référence pour les soins du dos et des articulations. Elle a pour objet la **détection**, le **traitement** et la **prévention** des **dysfonctionnements de l'appareil locomoteur et de ses conséquences**, notamment au niveau de la colonne vertébrale et des membres. Ces dysfonctionnements se traduisent notamment par des douleurs locales, projetées ou une limitation du mouvement.

La chiropraxie se fonde sur une **conception globale du fonctionnement de l'organisme** et des relations existant entre la colonne vertébrale, le système nerveux et certains troubles de la santé. Elle prend ainsi en compte les facultés de récupération du corps humain. Elle repose principalement sur les actes de manipulation vertébrale, de manœuvre d'ajustement vertébral et de mobilisation des articulations et des tissus. Ces gestes exclusivement externes non-invasifs.

La chiropraxie prend en compte (dans l'approche thérapeutique), **l'ensemble de votre colonne vertébrale** (ainsi que les articulations périphériques, muscles, tendons ...) et pas uniquement la zone qui vous aura conduit à consulter un chiropracteur. C'est donc une **prise en charge globale** et non pas systématiquement ou uniquement loco-régionale. Il est donc normal que votre chiropracteur traite l'ensemble de votre colonne vertébrale.

La chiropraxie est donc une réponse naturelle, non-médicamenteuse, préventive autant que curative, et ce, de façon globale.



MARIE LATOUR-GROZANNES

CHIROPRACTEUR

Comment se passe la première séance ?

Le chiropracteur vous demandera d'expliquer vos douleurs et problèmes de santé et vous fera remplir un **questionnaire** sur vos habitudes de vie et vos antécédents médicaux. Suivra un **examen physique et postural** comprenant un certain nombre de **tests**

orthopédiques, neurologiques et chiropratiques, permettant de déboucher sur un **diagnostic** et une **évaluation de vos besoins de traitement**.

Il pourra vous demander de faire effectuer des **examens complémentaires** (radios, scanner, prise de sang...) en fonction des besoins de précision de l'évaluation en cours.

Qu'est-ce qu'un ajustement articulaire ou vertébral ?

C'est une manœuvre précise, brève, rapide, de faible amplitude, dont la force est appliquée sur une articulation ou un ensemble articulaire. Cette correction biomécanique a pour but de permettre au système neuromusculaire de fonctionner de la façon la plus optimale possible (normalisation de l'activité réflexe locale et des sensations provenant de l'articulation, diminution ou cessation de la douleur). Ceci permet de rendre au corps toutes ses possibilités d'adaptation rapide aux agressions extérieures de la vie de tous les jours.

Cet ajustement est appliqué sur une articulation qui a été jugée comme étant le siège d'une perturbation fonctionnelle appelée Subluxation Vertébrale. L'ajustement provoque une mobilisation qui s'accomplit à l'intérieur des limites physiologiques articulaires normales.

Le traitement est-il douloureux et/ou dangereux ?

Le traitement est le plus doux possible et il est très rarement douloureux. Les ajustements sont des gestes rapides pour être efficaces et indolores. Cela peut donc paraître impressionnant mais n'est en aucun cas dangereux.



MARIE LATOUR-GROZANNES
CHIROPRACTEUR

Quels sont les risques des manipulations ou mobilisations ?

Tout comme les traitements médicaux ou chirurgicaux proposées, les manipulations peuvent entraîner des incidents, voir des accidents. Toutefois, les accidents sont **très rares** et son apport **bénéfice/risque** fait de la chiropraxie une des **meilleures approches** dans son champ d'application. Les risques connus sont classés en 3 niveaux :

- **Effets secondaires bénins et passagers fréquents** tels qu'une baisse de la capacité à maintenir son corps dans sa position habituelle (diminution du tonus postural). Ce phénomène est accompagné d'une sensation de fatigue qui apparaît au cours des heures suivant la manipulation. Cet état est de courte durée. Une augmentation des douleurs qui vous avaient amené à consulter votre chiropracteur, et qui disparaissent dans les 2 à 3 jours maximum (souvent au bout de quelques heures).
 - o Des douleurs pouvant durer jusqu'à quelques jours.
 - o Des sensations de courbatures et de fatigue générale.
 - o Des sensations de gêne à différents endroits du corps même éloignés de l'endroit traité qui sont le signe des compensations et modifications posturales en cours.
 - o Œdèmes, hématomes, ecchymoses
- **Risques significatifs rares** tels que :
 - o Aggravation des lésions avec des douleurs intolérables (hyperalgie).
 - o Fracture (de côte avec risque de perforation pulmonaire, de vertèbre avec risque de conséquences neurologiques)
 - o Sciatique compliquée (sur hernie discale ou pas) de paralysie des muscles de la jambe ou du pied, perturbations sensitives.
 - o Névralgie cervico-brachiale (sur hernie discale ou pas) entraînant douleur du bras ou de l'avant-bras et de la main compliquée de paralysie des muscles, perturbation de la sensibilité
- **Les accidents graves exceptionnellement rares :**

MARIE LATOUR-GROZANNES - 1 RUE AMPERE - 26000 VALENCE
TEL. 04 75 44 08 04 – MARIELATOURCHIROPRACTEUR@GMAIL.COM
SIRET : 48860734200032 – N° ADELI 260001847



MARIE LATOUR-GROZANNES
CHIROPRACTEUR

- o Accidents vasculaires ayant pour conséquence une tétraplégie ou paraplégie (paralysie des quatre membres ou de deux membres), ou hémiplégie en particulier en cas de manipulation d'une vertèbre cervicale concomitante à une dissection en cours.
- o Syndrome de la queue de cheval qui entraîne des troubles ou une paralysie des sphincters (1 cas pour plusieurs millions de manipulations de la colonne lombaire).
- o Accidents vertébro- basilaire ischémique.

J'ai compris qu'il est difficile de donner un pourcentage exact de ces complications, que l'on m'a bien informé(e) des complications les plus courantes mais qu'une complication exceptionnelle, voire inconnue, est toujours susceptible de se produire. J'ai été informé(e) qu'en cas de doute sur les effets post traitement, je peux contacter le chiropracteur.

J'estime avoir bénéficié d'un délai de réflexion suffisant, avoir pu poser toutes les questions nécessaires à une bonne compréhension et avoir reçu des réponses satisfaisantes.

Au vu de ce qui précède, je consens à bénéficier des traitements chiropratiques (manipulations vertébrales, manœuvres d'ajustement vertébral, mobilisations des articulations et des tissus) après avoir reçu toutes les informations orales et écrites me permettant d'en apprécier la nature, les contre-indications, les traitements alternatifs, ainsi que les bénéfices et les éventuels inconvénients, complications et risques connus.

Je soussigné(e), _____ consens au traitement proposé par Marie Latour-Grozannes.

Signature du chiropracteur

**Signature du patient ou de son
représentant légal**

A Valence, le

Document établi en deux exemplaires, l'un remis au patient, l'autre conservé par le chiropracteur